

Réunion du 5 novembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) : Monsieur Pierre MARMILLOD

Rapporteur : Monsieur Alfred BECKER

N° CP/2012/809 - Outils de mise en oeuvre du PDALPD - 1312
Reconduction du financement d'un bureau d'accès au logement
sur le territoire de la Maison du Conseil Général de Sélestat

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer au Centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de SELESTAT une subvention d'un montant maximal total de 24 627 € en 2012-2013 et une subvention d'un montant maximal total de 25 926 € en 2013-2014, représentant 50 % du coût subventionnable TTC de mise en oeuvre d'un bureau d'accès au logement sur le territoire de la Maison du Conseil Général de Sélestat, sur la période du 1er septembre 2012 au 31 août 2014.

S'inscrivant dans le cadre d'un dispositif de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (MOUS), ces subventions sont réparties comme suit :

- 35 % du coût de mise en oeuvre, soit un montant total de 35 387,10 €, sont financés sur les crédits délégués de l'Etat, au titre de la délégation de compétence des aides à la pierre de l'Etat

- 15 % du coût de mise en oeuvre, soit un montant total de 15 165,90 €, sont financés sur les fonds propres du Département.

La commission permanente approuve par ailleurs la convention d'attribution de subvention à intervenir entre le CCAS de la ville de SELESTAT et le Département, et autorise son président à signer cette convention.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL